

Note sur l'évaluation du projet d'architecture de l'offre de formation des établissements Vague D : campagne d'évaluation 2017-2018

La procédure d'accréditation de la vague D s'inscrit dans la démarche de simplification voulue par l'Etat et déjà engagée en vague C.

L'évaluation du HCERES porte sur le bilan et le projet de l'établissement. La simplification de la procédure d'accréditation se traduit par un ensemble de dossiers déposés uniquement au HCERES. La DGESIP s'appuiera sur les éléments fournis en retour par le HCERES pour prendre la décision d'accréditation, après dialogue avec l'établissement.

Le HCERES réalise une évaluation du bilan et des perspectives des formations actuelles sur la base d'une autoévaluation par les établissements. Cette évaluation se fonde sur des dossiers déposés en une fois pour le 21 Septembre 2017. Pour cette présentation les dossiers de formations sont réunis en champs de formations définis par les établissements à leur convenance.

Le HCERES réalise aussi une évaluation de l'architecture de l'offre de formation projetée par les établissements pour la prochaine période. Cette évaluation se fonde sur des dossiers champs décrivant la structure de l'offre de formation future. Ces dossiers sont à déposer selon la procédure et le calendrier prévisionnel ci-dessous, à des dates postérieures aux retours de l'évaluation du bilan des formations. Chaque dossier contiendra une fiche de présentation pour chaque formation inscrite dans le champ et devant apparaître dans l'accréditation.

Outre ces dossiers de champs du projet, les établissements joindront deux documents :

1. un document présentant la stratégie de l'établissement ayant conduit à la nouvelle offre de formation ;
2. un fichier Excel « comparatif offre de formation », présentant l'évolution de l'offre de formation.

Les modèles des éléments demandés sont disponibles sur le site du HCERES.

Calendrier prévisionnel de la procédure de dépôt des dossiers pour le projet :

| Vague D | Dépôts des dossiers BILAN par les établissements | Retour des évaluations (Bilan) du HCERES aux établissements | Dépôt des dossiers PROJET par les établissements | Retour des évaluations (Projet) du HCERES aux établissements et DGESIP |
|------------------|--|---|--|--|
| Groupe 1 : HeSam | 21-sept-17 | Début février 2018 | Début avril 2018 | Début juin 2018 |
| Groupe 2 : PSL | | Début mars 2018 | Début mai 2018 | Début Juillet 2018 |
| Groupe 3 : SU | | Début avril 2018 | Début juin 2018 | Fin Juillet 2018 |
| Groupe 4 : USPC | | Mi-avril 2018 | Mi-juin 2018 | Mi Septembre 2018 |

Procédure de dépôt du projet sur Pélican :

Via le type de dossier « Champ de formations » :

- Créer un dossier pour chaque « Champ de formations » projet.

Pour chacun des champs de formations, déposer en fichier joint, un unique dossier zippé contenant :

- ✓ Le dossier du champ concerné
- ✓ Toutes les fiches de présentation des formations de ce champ :
 - à savoir les fiches de présentation pour les licences, licences professionnelles et masters
 - le cas échéant, les fiches de présentation pour les formations de Santé

- Créer un dossier « Champ de formation » supplémentaire.

Nommer ce champ de formation « Comparatif Offre de formation ». Y déposer en fichier joint, un dossier zippé contenant :

- ✓ Le document de stratégie globale en matière de formation
- ✓ Le fichier Comparatif OF : Tableau comparatif de l'offre de formation.